

B É T H U N E

SMART CITY

DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2021

RAPPORT

Conseil Municipal du 22 Mars 2021

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

SOMMAIRE

I - Le cadre juridique

II - Le contexte économique

III - Ville de Béthune

A - Compte administratif 2020 - zoom sur la crise sanitaire

B - Budget primitif 2021

1) Les orientations

2) Investissement

3) Fonctionnement

C - Focus

1) Fiscalité

2) Ressources Humaines

3) Cohésion sociale et Vie associative

IV. Point sur la dette

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2021.

I - LE CADRE JURIDIQUE

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance.

L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que la date limite de vote des budgets locaux est fixé au 15 avril, aussi le budget primitif 2021 peut être adopté jusqu'au 15 Avril 2021.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins être acté par une délibération. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

L'article 107 de la Loi NOTRe a modifié les dispositions du CGCT relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

Le décret du 24 juin 2016 publié au journal officiel le 26 juin 2016 modifie le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel se fonde le débat d'orientation budgétaire.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants:

Le maire présente au conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés
- ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (encours prévisionnel à la clôture de l'exercice).

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants :

Le rapport d'orientation budgétaire est complété par une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, informations sur les nouvelles bonifications indiciaires (NBI), les régimes indemnitaires ou encore les heures supplémentaires. Le rapport précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail (la durée effective du travail dans la commune, notamment).

Le rapport est transmis au préfet et au président de l'intercommunalité dont la commune est membre. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les 15 jours qui suivent son examen par le conseil municipal.

II – CONTEXTE ECONOMIQUE :

Situation économique mondiale

L'ampleur mondiale de la crise sanitaire traversée depuis le début d'année 2020 s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques. Les premiers impacts économiques de cette crise et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés.

Le ralentissement prévisible et généralisé de l'activité économique a effectivement été constaté, mais cependant les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution en 2021 sera étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

A l'échelle mondiale, les politiques de soutien budgétaires et monétaires des gouvernements ont pour objectif de financer les dispositifs d'indemnisation des entreprises et citoyens, de conserver un marché des financements fonctionnel et de permettre aux Etats de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions possibles.

Ces dispositifs de soutien ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, notamment l'impact social.

Le constat reste nuancé sur le plan de la croissance économique mondiale avec des premières prévisions très pessimistes constatant (après réévaluation) un recul de 4,5 % en 2020. Cependant une reprise, conditionnée à l'évolution de la pandémie, est attendue pour 2021.

Hors zone euro :

Après l'anticipation par le FMI d'une forte récession en juin 2020 pour les Etats-Unis (à hauteur de 8 %) et une croissance atone en Chine (à hauteur de 1 %), l'OCDE revoyait les prévisions à la hausse avec une récession de 3,8 % pour les Etats-Unis et une croissance à 1,8 % en Chine. Ces économies devraient cependant rebondir en 2021 avec une estimation de croissance de 4 % pour les Etats-Unis et de 8% pour la Chine.

Selon l'OCDE, le Japon a également connu une forte récession en 2020 à 5,8 % mais devrait cependant connaître une croissance très limitée en 2021.

Zone euro :

Après l'anticipation par le FMI d'une forte récession en juin 2020 pour la zone Euro (à hauteur de 10,2 %) l'OCDE revoyait les prévisions à la hausse avec une récession de 7,9 %. L'économie de la zone devrait cependant rebondir en 2021 avec une estimation de croissance de 5,1 %.

La conjoncture économique française et l'état des finances publiques en 2021

→ *Croissance* : après une récession de 9,5 %, la croissance devrait rebondir à 5,8 % en 2021.

→ *Exportations françaises* : à l'image du commerce international qui a connu un recul sans précédent en 2020 les exportations françaises ont chuté à - 21,5 %. Cependant, stimulées par les plans de relances de nos partenaires, les exportations devraient repartir à la hausse en 2021.

→ *Importations françaises* : les importations ont, elles aussi connu un net recul à -17,6 % mais à un niveau moins important que celui des exportations. L'impact du plan de relance sur la croissance à travers les mesures de soutien à la consommation et aux investissements sera sensible et par conséquent sur les importations.

→ *PIB* : le PIB serait en recul de -11 % en 2020, soit un impact de l'épidémie d'environ -12 points de PIB. Celui-ci devrait rebondir de + 8% en 2021 (hors effets du plan de relance).

→ *Inflation* : après une inflation faible en 2020 à +0,1 %, celle-ci augmenterait modérément à +0,7 % en 2021.

→ *Consommation des ménages* : le pouvoir d'achat a fortement crû en 2019 (+2,1%). La consommation s'est repliée de -10 % en 2020. Celle-ci se redresserait nettement en 2021 (+8 %). La résistance du pouvoir d'achat agrégé, en grande partie préservé de la chute d'activité de 2020 grâce aux mesures de soutien prises par le gouvernement, soutiendrait la reprise de la consommation en 2021.

→ *Déficit public* : la prévision de déficit public pour 2021 s'établit à 6,7 % du PIB (10,2 % en 2020 et 3 % en 2019).

→ *Dettes publiques* : la dette devrait atteindre 117,5 % du PIB en 2020 et 116,2 % en 2021 (après 98,1 % en 2019).

Les principales dispositions de la loi de Finances (LF) pour 2021 concernant le bloc communal :

→ *Les mesures d'urgence et le plan de relance*

- La loi de finances rectificative 3 (LFR3)

La troisième loi de finances rectificative pour 2020 a été adoptée par le parlement le 23 juillet 2020 et publiée au Journal Officiel le 30 juillet 2020. Elle prévoit un effort de 4,5Mds € en faveur des collectivités au travers diverses mesures :

→Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales : cette mesure garantit aux communes et EPCI un niveau de ressource de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019.

→Augmentation de la DSIL : dotée de plus de 500M € dans la Loi de finances pour 2020, la DSIL est portée à 1Md€ afin de soutenir l'investissement des collectivités. Cet abondement est fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.

- **Le plan de relance :**

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

→Rénovation thermique : 4 milliards d'euros devraient être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.

→Centre de tri et déchets : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets.

→Infrastructures et transports : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.

→Fiscalité Locale : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB

→*Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*

La Dotation Globale de fonctionnement comprend la Dotation Forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine - DSU, Dotation de Solidarité Rurale - DSR et Dotation Nationale de Péréquation - DNP).

La Loi de Finances pour 2021 n'apporte pas de modification notable à ces dotations. L'enveloppe est globalement stabilisée pour la quatrième année consécutive (26,8 Md€).

Toutefois, comme chaque année, la dotation forfaitaire d'une commune pourra fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation.

La progression des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation de Solidarité Rurale s'établit comme suit :

- Dotation de Solidarité Urbaine : + 90 millions d'euros (soit 2 471 M€) ;
- Dotation de Solidarité Rurale : + 90 millions d'euros (soit 1 782 M€) ;

Les crédits alloués à la Dotation Nationale de Péréquation n'évoluent pas (794 M€).

→ *Variables d'ajustement :*

Afin de garantir le volume global de l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, plusieurs concours financiers sont utilisés comme variables d'ajustement. Ainsi, les progressions de péréquation internes à la DGF sont neutralisées.

La loi de Finances pour 2021 prévoit une minoration des variables d'ajustement de 50 millions. Ce montant est en diminution par rapport aux années précédentes. Mis à contribution l'an dernier à travers l'inclusion de la DCRTP dans ces variables, le bloc communal est cette fois-ci épargné.

→ *Soutien de l'Etat à l'investissement local*

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites à nouveau en 2021 :

| | Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) | Dotation d'Équipement des territoires ruraux (DETR) | Dotation politique de la ville (DPV) |
|--------------------|---|---|---|
| | 570 M€ | 1 Mds€ | 150 M€ |
| Éligibilité | Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole | Communes et EPCI à fiscalité propre de moins de 75 000 habitants | Part population située en quartiers prioritaires > à 19% de la population totale de la commune de 2016 + éligibilité à la DSU au moins une fois au cours des 3 dernières années. Fin du plafond du nombre de bénéficiaire à 180 |
| Quoi | Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants | Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics | Education, culture, nouvelles technologies, sécurité, réhabilitation des bâtiments scolaires |
| Attribution | Par le Préfet de Région suite au dépôt de dossier | Par le Préfet du Département suite au dépôt de dossier | Par le Préfet du Département suite au dépôt de dossier |

La loi de finance rectificative pour 2020 prévoit l'abondement exceptionnel de la DSIL pour 1 Mds€ pour financer des investissements sur le dernier trimestre 2020 et en 2021.

→ *Revalorisation des valeurs locatives*

En 2021, les valeurs locatives sont revalorisées à hauteur de 0,20 % (1,2 % en 2020).

Etablissements industriels : nouvelle évaluation de leur valeur locative et modification du coefficient de revalorisation

La modernisation de ces paramètres, qui n'ont pas été actualisés depuis 1973, impactera la base d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et a pour objectif de contribuer à la baisse des impôts de production annoncée dans le plan de relance, permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises. La perte de recettes pour les communes et EPCI, concernant les taxes assises sur la TFPB et la CFE des locaux industriels sera compensée par l'Etat.

→Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le FCTVA devrait progresser de 546 M€ par rapport à 2020.

La loi de Finances pour 2021 prévoit l'entrée en vigueur de l'automatisation en 2021, pour les dépenses réalisées à compter du 1er janvier 2021. Ainsi, à partir de 2021, les dépenses de l'ensemble des bénéficiaires du FCTVA seront traitées dans le cadre des nouvelles modalités de gestion du fonds.

Toutefois, l'automatisation ne modifiant pas les régimes de versement du FCTVA, l'application de la réforme se fera de manière progressive :

- le FCTVA versé en 2021 sera automatisé uniquement pour les collectivités percevant le fonds sur les dépenses de l'année;
- pour les collectivités percevant le FCTVA sur les dépenses de l'année N-1 ou N-2, le montant perçu en 2021 restera calculé selon l'assiette et les modalités actuelles; l'automatisation interviendra à partir des attributions 2022 (pour celles en N-1) ou 2023 (pour celles en N-2).

→Suppression de la taxe funéraire (taxe facultative portant sur les convois, les inhumations et les crémations)

L'article L. 2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyait la possibilité pour les communes de mettre en place une taxe portant sur certaines opérations funéraires : les convois, les inhumations et les crémations, la mise en place et le tarif de ces taxes étant le cas échéant votées par le conseil municipal. L'article 121 de la LF pour 2021 supprime cette taxe qui pouvait se décliner sous 3 formes : la taxe d'inhumation, la taxe de crémation et la taxe sur les convois.

III - LA VILLE DE BETHUNE

A – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020.

Le Compte Administratif 2020 est en conformité avec le compte de gestion 2020 présenté par le Receveur Municipal.

Section de fonctionnement :

| DEPENSES | REALISATIONS | |
|---|------------------------|----------------|
| Chapitre | Total réalisations | % réalisations |
| 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | 8 036 701,45 € | 77,88% |
| 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 22 860 898,76 € | 99,13% |
| 014 - ATTENUATIONS DES PRODUITS | 29 277,00 € | 29,28% |
| 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 4 051 301,02 € | 85,01% |
| 66 - CHARGES FINANCIERES | 1 768 021,12 € | 95,57% |
| 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | 743 614,17 € | 74,46% |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 37 489 813,52 € | 91,23% |
| 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | - € | 0,00% |
| 042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION | 7 221 775,13 € | 278,88% |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | 7 221 775,13 € | 132,45% |
| Total général | 44 711 588,65 € | 96,05% |

| RECETTES | REALISATIONS | |
|---|------------------------|----------------|
| Chapitre | Total réalisations | % réalisations |
| 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES | 157 532,59 € | 113,66% |
| 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 1 116 732,56 € | 88,64% |
| 73 - IMPOTS ET TAXES | 35 200 701,95 € | 99,67% |
| 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 5 169 803,70 € | 101,47% |
| 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 507 787,68 € | 113,71% |
| 76 - PRODUITS FINANCIERS | - € | 0,00% |
| 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS | 4 859 433,52 € | 6611,47% |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 47 011 992,00 € | 111,06% |

| | | |
|---|------------------------|----------------|
| 042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION | 2 056 925,61 € | 116,22% |
| Total des recettes d'ordre de fonctionnement | 2 056 925,61 € | 116,22% |
| | | |
| 002 -RESULTAT 2019 REPORTE | - € | 0,00% |
| Total général | 49 068 917,61 € | 105,42% |

→ Excédent constaté de 4 357 328,96€

→ Résultat 2019 reporté de 2 448 090,09 €

Soit un résultat cumulé de 6 805 419.05€.

Section d'investissement :

| DEPENSES | REALISATIONS | |
|---|------------------------|----------------|
| CHAPITRE | Total réalisations | % réalisations |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 32 849,05 € | 99,54% |
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 81 467,25 € | 100,00% |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 3 727 208,16 € | 99,06% |
| 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 078 401,66 € | 62,69% |
| 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES | 1 714 474,01 € | 86,90% |
| 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 12 493 587,50 € | 76,85% |
| 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS | 5 031 925,92 € | 92,65% |
| 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 132 000,00 € | 65,67% |
| Total des dépenses réelles d'investissement | 25 291 913,55 € | 81,45% |
| 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 2 056 925,61 € | 116,22% |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 1 175 358,01 € | 82,09% |
| Total des dépenses d'ordre d'investissement | 3 232 283,62 € | 100,96% |
| Total général | 28 524 197,17 € | 83,27% |

| RECETTES | REALISATIONS | |
|---|--------------------|----------------|
| CHAPITRE | Total réalisations | % réalisations |
| 024 - PRODUITS DES CESSIONS | 0,00 € | 0,00% |
| 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 7 183 294,96 € | 101,21% |
| 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 7 838 578,44 € | 98,56% |
| 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 3 000 400,00 € | 99,68% |
| 26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS | 0,00 € | 0,00% |

| | | |
|---|------------------------|----------------|
| 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 1 232 000,00 € | 94,70% |
| Total des recettes réelles d'investissement | 19 254 273,40 € | 76,11% |
| 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 0,00 € | 0,00% |
| 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS | 7 221 775,13 € | 278,88% |
| 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES | 1 175 358,01 € | 82,09% |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | 8 397 133,14 € | 121,97% |
| | | |
| 001 - SOLDE D'EXECUTION POSITIF 2019 REPORTE | 0,00 € | 0,00% |
| Total général | 27 651 406,54 € | 80,72% |

→Excédent de 1 502 135.64€

→Résultat reporté 2019 de 2 072 324,66€

Soit un résultat cumulé de 3 574 460.30€

S'agissant des restes à réaliser :

Dépenses : 11 705 263.06€

Recettes : 6 903 928.20€

Soit un besoin de financement en investissement de 1 226 874,56€.

D'où les résultats reportés sur 2021 :

Section de fonctionnement : +5 578 544.49€.

Section d'investissement : - 1 226 874.56€.

ZOOM : impact de la crise sanitaire sur les finances communales:

Dans le cadre de la construction budgétaire 2020, la ville de Béthune avait anticipé dès le vote du budget en juin 2020, une baisse des recettes de fonctionnement.

Celle-ci s'élève à 1 247 000 € pour 2020 sur un montant total de budget de fonctionnement prévisionnel établi à 46 000 000 €, soit 2.70 % de baisse de recettes.

Si les résultats des produits de fiscalité directe étaient restés inchangés, la collectivité avait émis l'hypothèse d'une attribution de compensation et d'une dotation de solidarité communautaire attribuées par la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane identiques à l'année 2019 et d'une diminution des droits de mutation ainsi que de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les perspectives de recettes avaient été recalculées en tenant compte de l'arrêt temporaire des services publics tarifés et notamment la restauration scolaire, les centres de loisirs, la crèche et la halte-garderie.

Sur les recettes des services, la Ville a connu un manque à gagner d'environ 1 740 000 € par rapport à une exécution "classique".

Le bouleversement du calendrier des animations : foires, marchés, exploitation de la Fabrique, manifestations annulées (fêtes de la pentecôte, fête de la musique, 14 juillet, Béthune Rétro, Marché de Noël) ainsi que l'arrêt des programmations du Théâtre Municipal et du Théâtre « Le Poche » a aussi impacté le budget.

Afin de proposer aux habitants des manifestations différentes, respectueuses des protocoles sanitaires, des animations nouvelles ont vu le jour : Festival culturel numérique, Le poche 2.0, Béthune en Histoire, Les Estivales, Noël dans les quartier, Illuminations dans toute la ville, etc.

Des dispositifs de solidarité ont été mis afin d'accompagner les acteurs économiques de la ville au travers du plan de relance :

- L'exonération des droits de terrasse pour les hôtels, cafés et restaurants pour l'année 2020, ce qui représente environ 27 000 €
- L'exonération des droits de place pour les commerçants de marchés et les friteries à compter du déconfinement et jusqu'au 31 décembre 2020, soit 110 000 €
- L'exonération des droits d'emplacements pour les forains (foire mars 2021). 20 000 €

En parallèle, les dépenses liées à l'activité des services ont été réestimées.

Les mesures d'urgence ont conduit à des dépenses contraintes supplémentaires de l'ordre de 142 000 € pour l'achat de protections individuelles, de produits d'entretien, thermomètres, plexiglas.

Il s'est aussi agi de renforcer l'accompagnement de la population : deux distributions tout public de masques en mai et novembre. 87 000 €

La collectivité a dû faire face à des dépenses exceptionnelles issues de la mise en œuvre du plan de relance :

-reconduction et simplification des dispositifs d'aides à la rénovation des points de vente (Rénov'vitrine) et d'installation de commerces alimentaires en circuit court pour l'année 2020, 23 000 €

-aide à la digitalisation des commerçants via le développement de l'application « Béthune Shop » pour en faire une « market place digitale locale », 29 520 €

-conventionnement avec Initiative Artois, association ayant pour objet l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'entreprises, pour financer un « Fonds d'aide directe et de Prêt Sur l'honneur aux Commerçants, Artisans et Indépendants Béthunois – covid 19 », constitué en partie d'une aide forfaitaire au loyer (bureau ou commerce) non remboursable de 1 000 € par structure éligible (enveloppe globale de 250 000 € inscrite en fonctionnement).réalisé 207 000 € pour les aides non remboursables + 18 000 € de convention Initiative Artois

Au total c'est une diminution de 1 200 000 € des dépenses de fonctionnement qui a été inscrite au budget 2020.

Concernant les investissements, une enveloppe de 11 000 000 € est habituellement prévue pour les inscriptions nouvelles.

La crise sanitaire n'a engendré l'abandon d'aucun projet mais a généré un retard dans la réalisation des chantiers (ex : restauration du Beffroi).

Le premier confinement a mobilisé quotidiennement près de 170 agents dans le cadre du Plan de Continuité des Activités.

Il s'est agit principalement d'assurer :

- la sécurité et l'atranquillité des Béthunois grâce aux policiers municipaux (respect des mesures de confinement, conflit de voisinage, etc)
- l'urgence alimentaire avec la mise en place d'une plate forme de réalisation de colis avec une logistique de livraison à domicile,
- la salubrité des espaces publics avec la propreté urbaine
- l'accueil obligatoire des personnels mobilisés
- l'accueil obligatoire à l'Hôtel de ville pour les actes d'état civil et les renseignements / attestations
- les réparations urgentes des structures par les services techniques.

A noter aussi que deux agents ont été mobilisés en Unité COVID à Arras.

Conformément aux dispositions réglementaires, une prime COVID a été versées pour un montant de 90 000€ à la charge de la ville.

La crise a engendré une forte **réorganisation des services** afin de répondre aux différents protocoles sanitaires :
-doublement des services de restauration scolaire (et donc des équipes de salle), ouverture de salles supplémentaires,
- ouverture supplémentaires des structures d'accueil, réorganisation de toutes les activités, protocole d'accueil repensé avec prise de température obligatoire.

Pour l'ensemble des sites : un protocole sanitaire a été renforcé (mobilisation supplémentaire des agents) et fourniture des équipement de protection.

En conclusion :

- des recettes non percues pour un montant de 1 247 000 €
- des dépenses supplémentaires pour un montant de 486 000 €

Soit un impact total sur le budget de la ville de 1 733 000 €.

B. BUDGET PRIMITIF 2021

1) Les orientations

Après l'année complexe qui vient de s'achever, le budget 2021 souhaite s'orienter autour de deux grands objectifs.

Il s'agira ici de mener une politique ambitieuse afin de :

- Protéger la population béthunoise
- Développer la Commune en accélérant la transition écologique

1 PROTEGER LA POPULATION

1 °La santé des Béthunois : Il s'agira pour la ville de faciliter l'accès au test pour le plus grand nombre ensuite et au vaccin.

Une action volontariste débutée en 2016 permettra de renforcer notre partenariat pour permettre accès mutuelle communale.

2 °En lien avec le Centre Communal d'Action Sociale, il s'agira de lutter contre la pauvreté, en révisant les barèmes d'intervention pour mieux adapter les aides, en renforçant la lutte contre la fracture numérique (dispositif Inter Connectés), en en élargissant l'accès à la navette sénior.

3 ° Lutte contre l'isolement des aînés grâce au partenariat avec les jeunes de Unis Cités et le dispositif Inter-Généreux.

4° Renforcer la lutte contre le logement indigne en lien avec l'agglomération et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). La ville renforcera ses moyens humains, notamment par le recrutement d'un second technicien en charge du logement insalubre.

5° Développer les relations de la ville avec les bailleurs afin de faire assurer les besoins légitimes exprimés par les locataires et des engagements de travaux en contrepartie des exonérations de taxes. Une attention particulière sera portée à la sécurisation des entrées d'immeubles, besoin identifié majoritairement par les usagers.

6°Accompagner les Jeunes : une attention très particulière sera portée à l'accompagnement des jeunes Béthunois. Il s'agit d'un axe fort de ce budget 2021. Cet accompagnement prendra plusieurs formes :

- lutter contre l'échec scolaire (maintien du dispositif PRE sur toute les écoles),
- suivi du projet Break Poverty,
- Lutte contre le décrochage républicain avec le déploiement de médiateurs au sein des quartiers.

Le Point Information Jeunesse verra son champ d'action augmenté avec la création du PIJ2, deux accueils dédiés aux jeunes vont être créés à Catorive et au Mont Liébaut. Cette année, une réflexion va être lancée sur la création d'une maison des jeunes sous format Tiers lieu.

Afin d'associer concrètement les jeunes à la vie de la Cité, le Conseil consultatif des jeunes va être lancé.

7°La Sécurité : Béthune, ville apaisée, poursuit son plan de prévention avec le lancement de la phase II du déploiement de la vidéoprotection.

Envers les plus jeunes, les permis piétons et permis vélo sont relancés afin d'éduquer, dès le plus jeune âge, les scolaires aux bonnes pratiques.

Face aux nouveaux risques le permis internet est aussi poursuivi.

8°Le pouvoir d'achat : 2021 verra la fin de la Taxe d'habitation pour 87% des béthunois et la baisse du premier tiers pour les autres contribuables.

Afin de garantir le pouvoir d'achat des béthunois, la ville stabilise globalement le prix de ses services.

En outre, devant le succès de leur opération, les PASSJeunes (facilitant l'accès à la vie associative et permettant des tarifs préférentiels chez bon nombre de partenaires) et Pass Mobilité (aide à l'achat de vélo ou trottinette), sont reconduits en 2021.

A noter enfin la mise en œuvre du réseau de chaleur urbain qui permettra les premiers gains sur les factures de chauffage chez de nombreux locataires des bailleurs sociaux.

9°Concernant la mobilité sur le territoire, la bourse au permis, dans sa version augmentée puisque exonérée de toute condition d'âge, sera reconduite.

Une réflexion pour la création d'un guichet unique mobilité sera lancée cette année.

2/ DEVELOPPER LA COMMUNE ET ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

1° La nature en ville : Un projet ambitieux de plantation de 3 000 arbres sera mené en 2021.

Ce projet d'ensemble verra aussi se réaliser une expérimentation d'ilots de fraîcheur, ainsi que la végétalisation de certaines rues et/ou de cours d'école.

Dans la poursuite de son projet « 1 Quartier 1 parc » la ville réalisera en 2021 le Parc de la cité

Blanche.

2° Les animations : 2021 verra la reprise progressive des événements, en fonction de la situation sanitaire, en privilégiant les animations de proximité dans les quartiers avec un programme estival dédié 2021 verra aussi la création d'un nouveau rendez-vous lors des journées du patrimoine en septembre avec une proposition autour des arts de rue.

En fonction des impératifs sanitaires, une réflexion est en cours sur les grands événements : Carnaval, Pentecôte, 13 et 14 Juillet.

Cet été, un projet est en construction pour l'installation de guinguettes permanentes en partenariat avec l'Office de Tourisme et la communauté d'Agglomération.

3° La mobilité : Une grande étude sur la mobilité en ville sera lancée cette année.

Il s'agira de se réinterroger sur le plan de circulation afin de laisser une place plus importante aux piétons et aux modes doux et actifs.

Une réflexion sera nécessaire autour du plan de stationnement.

La Ville souhaite voir le lancement d'une expérimentation sur de nouveaux modes de transports notamment des vélos à assistance électrique.

Des bornes de recharge électrique pourront être implantées sur la commune dès 2021 et des aménagements seront réalisés pour faciliter les usages : arceaux et abris à vélos. Les usagers seront associés à cette démarche.

4° Les travaux d'entretien vont se poursuivre un effort continu sur les écoles (Michelet et Buisson) la réhabilitation de l'Eglise St Vaast, les travaux de maçonnerie du cimetière du Perroy et la rénovation du foyer du théâtre municipal.

Les travaux de voirie vont pouvoir se poursuivre : Rond-Point Clémenceau, Rue Prévôt, Rue d'Arras, Rue Herriot, Rue des treilles, et rue des sablières prolongées.

Le travail de fond sur la rénovation des trottoirs va aussi pouvoir se poursuivre.

5° De nouveaux équipements structurants vont voir le jour : OLYMPIE 2 pour la redynamisation du quartier du Mont Liébaut, le Boulodrome couvert.

En termes de réhabilitation la ville est en réflexion sur l'acquisition de l'ex-magasin DIA rue Barbusse afin d'installer des activités associatives voire lancer un restaurant solidaire après étude de faisabilité.

6° La relance des grands projets et des réflexions : Ex : Patinoire – Site La Rotonde, livraison Beffroi, Salle Louchart rue de Lille.

7° Poursuite de l'accompagnement des commerçants/artisans. 2021 verra le recrutement d'un manager de commerce de proximité. Des projets seront menés en lien avec les associations de commerçants.

Dans la suite du travail engagé en 2020, la version 3 de Béthune Shop sera développée.

Une réflexion sur les consignes connectées en ville sera menée.

8° Des projets structurants pour le territoire verront le jour, avec notamment l'ouverture en septembre de l'Hotel de la Gare IBIS Style.

9° 2021, et en fonction des conditions sanitaires verra la relance des concertations : conseils de quartier, coins de rues, reprise des permanences dès que possible. Une nouvelle version de l'outil BClic pourra être lancée afin de rendre l'outil de gestion de la relation citoyenne plus accessible (version pour smart phone).

10° D'autres sujets vont impacter 2021 :

Bridgestone et ses projets de reconversion du site,

En terme d'innovation, un travail est engagé sur La Fabrique pour les porteurs de projets, L'Hôpital (Bloc en 2023)

La connexion du territoire avec Lille pour renforcer l'attractivité et attirer de nouveaux habitants. Réflexions sur les liaisons ferroviaires ou autre mode de transport innovant (type supraways).

2- INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en investissement à hauteur de 26 000 K€ en y intégrant les reports de l'année 2020 et les opérations d'ordre budgétaires.

RECETTES:

Les principales recettes d'investissement 2021 sont estimées à :

- Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée - 1 750 000 €
- Taxes d'aménagement - 50 000 €
- Subventions diverses (participations Etat, Région, Communauté d'Agglomération, FDE, Agence de l'Eau...) - 498 515 €
- Amendes de Police - 350 000 €
- Produits des cessions - 940 000 €
- Emprunts - 3 000 000 €

Les différents appels à projets du plan de relance national ainsi que l'augmentation de l'enveloppe de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont contribué à maintenir un niveau d'investissement.

DEPENSES:

S'agissant des investissements, une enveloppe de 11 000 000€ est prévue pour les inscriptions nouvelles, le remboursement du capital de la dette s'élève à 3 362 000 €.

3- FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 48 000 K€.

RECETTES:

❑ Les principales recettes de fonctionnement

- Dotation Globale de Fonctionnement - 109 020 €
- Dotation de solidarité Urbaine - 1 650 000 €
- Taxe sur l'électricité - 450 000 €
- Droits de mutation - 600 000 €
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - 122 000 €
- **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** - 100 000 €
- Produit fiscal - 18 211 319 €
- Compensations fiscales - 588 681 €

❑ Les produits de service

Les perspectives de recettes ont été recalculées : elles tiennent compte du contexte sanitaire et des incidences sur le calendrier des animations : foires, marchés, exploitation de la Fabrique, manifestations annulées ainsi que l'arrêt temporaire des programmations du Théâtre Municipal et du Théâtre « Le Poche ».

DEPENSES:

Les dépenses contraintes de fonctionnement

- 3 361 000 € de virement à la section d'investissement
(remboursement du capital de la dette)
- 1 650 000 € de charges financières
(remboursement des intérêts de la dette)
- 600 000 € de DSP (QPARK –Golf et Fourrière)
- 1 269 811 € de subvention au CCAS
- 23 593 907€ pour la masse salariale

Auxquelles s'ajoutent les dépenses semi-contraintes : les fluides (eau, EDF, gaz, carburant, téléphone), les contrats de maintenance, les contrats d'assurance les subventions aux associations...

C - FOCUS

1 - Fiscalité:

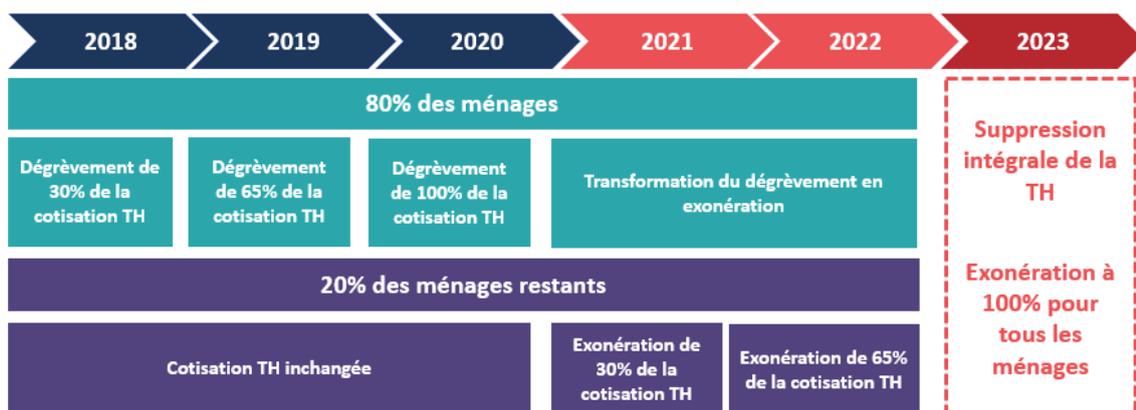
- Les évolutions :

| | Taux 2013 | Taux 2014 | Taux 2015 | Taux 2016 | Taux 2017 | Taux 2018 | Taux 2019 | Taux 2020 | Taux 2021 |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Taxe Habitation | 25,47 | 25,09 | 24,34 | 24,10 | 22,89 | 22,89 | 22,89 | / | / |
| Taxe Foncier Bâti | 40,65 | 40,04 | 39,24 | 38,85 | 38,07 | 38,07 | 38,07 | 38,07 | 38,07 |
| Taxe Foncier Non Bâti | 78,15 | 76,98 | 74,67 | 73,93 | 70,23 | 70,23 | 70,23 | 70,23 | 70,23 |

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021.

En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65% en 2022.

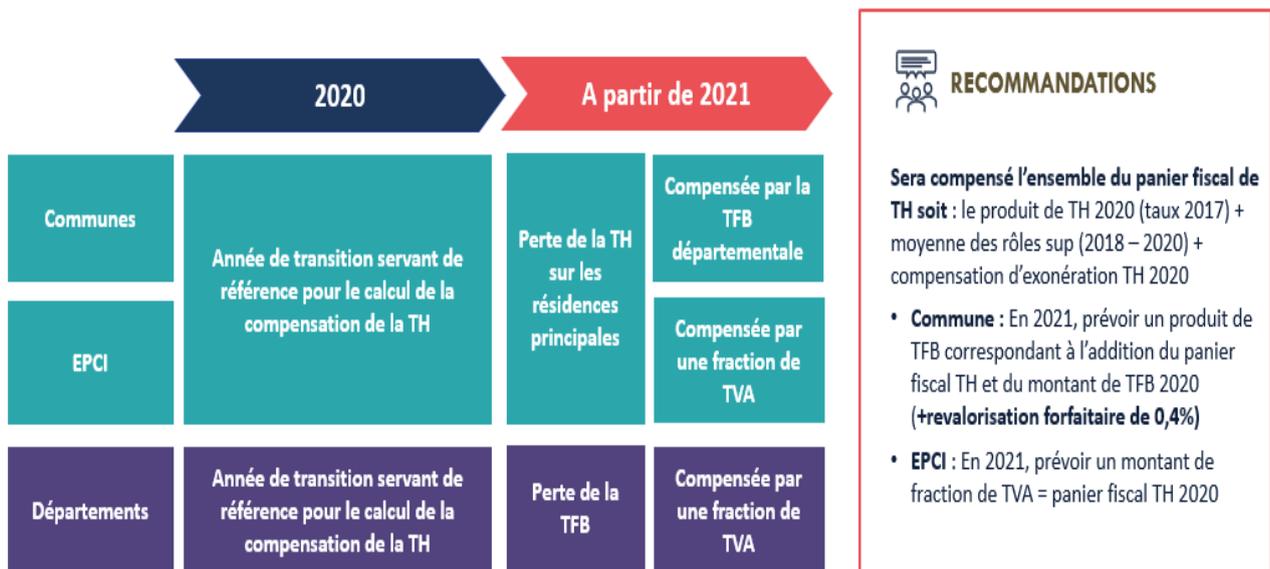
Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.



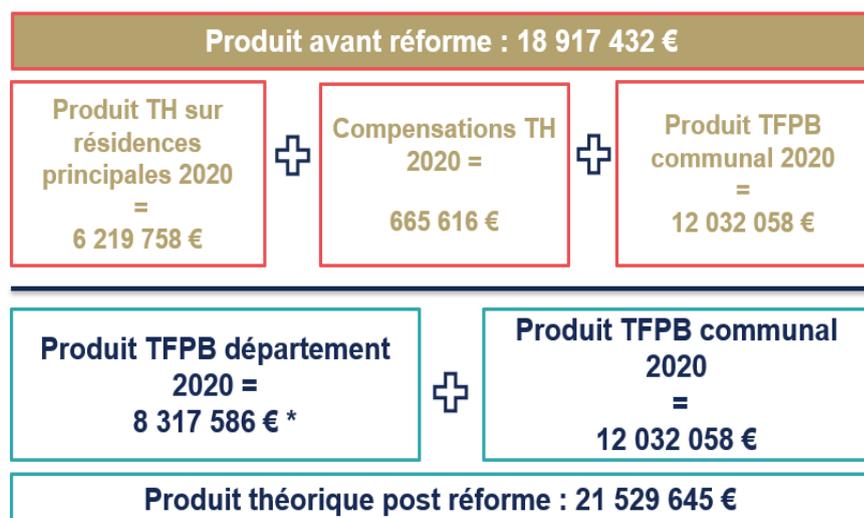
En compensation de la suppression de la TH, les communes et EPCI percevront respectivement la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties et une fraction de TVA. Les régions, devraient bénéficier d'une dotation pour compenser la perte des frais de gestion de la TH. Enfin, les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de TVA.

A noter, la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties sera répartie entre les communes grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur-compensation ou de sous-compensation.

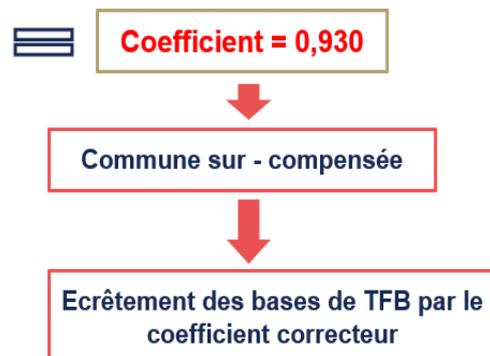
Alors qu'il était initialement prévu dans la loi de finances pour 2020 que les EPCI et les départements bénéficient du dynamisme du produit de TVA perçu par l'Etat en N-1 pour la compensation de la perte du produit de TH et de taxe foncière, ce principe est remis en cause par un amendement gouvernemental. En effet, en raison de la crise sanitaire et du déclin de l'activité économique en 2020, l'Etat anticipe un rebond de l'activité en 2021 et donc une forte hausse du produit de TVA (de l'ordre de 10%), ce qui se serait traduit par un net surcoût pour l'Etat en application du mécanisme prévu jusqu'alors. Afin de l'éviter, l'amendement prévoit un nouveau mode de calcul de la compensation avec un versement dynamique de la TVA l'année en cours et non plus avec un an de retard.



- Les produits :



Le produit théorique post réforme étant supérieur au produit 2020 le coefficient correcteur est inférieur à 1 et viendra écriéter les bases de TFB en 2021 afin de garantir une compensation à l'euro près.



*Dont rôles supplémentaires et compensations fiscales TFB Département simulés à environ 1,18 M€ pour obtenir une base prévisionnelle foncier bâti 2021 similaire aux prévisions DDFIP communiquées.

Produit après écriétement : 18 211 319 €

| | 2021 |
|---|---------------------|
| <i>Revalorisation des bases</i> | 0,20% |
| Bases de TH sur les RS (a) | 1 211 794 |
| Taux de TH sur les RS (b) | 22,89% |
| Produit TH RS (a x b) | 277 380 € |
| Bases TFB communale (c) | 31 89 530 € |
| Coefficient correcteur (d) | 0,930 |
| Bases corrigées par le coefficient correcteur (e) = (c) x (d) | 29 673 207 € |
| Taux TFB 2020 (g1) | 38,07% |
| Taux département 2020 (CTM) (g2) | 22,26% |
| Produit TFB communal (F) = (e) x (g1+g2) | 17 901 846 € |
| Produit TFBN | 32 094 € |
| Total 73111 2021 | 18 211 319 € |

Remarques:

En cas d'utilisation du levier fiscal sur la TFB l'écart de taux s'appliquera sur le total des bases communales (c) et non sur les bases corrigées par le coefficient correcteur (e). La ville conserve donc son pouvoir de taux sur la totalité de ses bases de TFB.

Les compensations fiscales TH 2020 (665 616 €) étant intégrées dans le panier fiscal à compenser elle ne seront plus perçues à compter de 2021.

2 - Ressources humaines :

ZOOM crise sanitaire

La Ville de BETHUNE a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la **sécurité de la population** et la **continuité du service public** dans la période troublée liée à la crise sanitaire. La rapidité d'action de l'Autorité municipale a permis à la population de bénéficier du soutien de la collectivité ainsi que de plusieurs dispositifs d'entraide.

Les services ont su s'adapter au contexte inédit et difficile pour assurer la continuité du service public et ce, dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.

Un Plan de Continuité de l'Activité a été instauré afin de maintenir les services ouverts pour accueillir les usagers pour les démarches qui ne pouvaient pas se faire par voie électronique et pour les besoins sociaux essentiels.

Le télétravail a été largement déployé et notamment dans les directions ressources afin de maintenir le niveau de service et de soutenir l'activité économique.

Pour rappel, pendant la gestion de crise, l'ensemble des agents ont été maintenus à 100 % de leur rémunération.

Afin d'accompagner les agents pendant cette période économiquement difficile, le choix a été fait de maintenir l'ensemble des rémunérations des agents, les titulaires mais aussi les non titulaires (contrats de droit public ainsi que les contrats aidés).

CONTEXTE ET RAPPEL DES EVOLUTIONS

Le pilotage de la masse salariale constitue une politique centrale nécessitant un processus de gestion à la fois exigeant et réactif au quotidien, dans le contexte actuel de cette crise sanitaire sans précédent et en évolution continue en réponse à un environnement législatif, économique, sociétal et technologique.

Toutes ces évolutions impactent l'organisation des services : l'enjeu est ici de concilier l'amélioration du service public et la réalisation de nouveaux projets.

Les objectifs de la politique RH seront définis pour les prochaines années dans les Lignes Directrices de Gestion (L.D.G.) courant 2021 conformément à la Loi du 6 Août 2019 de transformation de la fonction publique, objectifs adoptés après avis du Comité technique puis fin 2022 du Comité Social Territorial (C.S.T.).

Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et son décret n°2016-841 du 24 juin 2016, l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que les orientations stratégiques sur les différents axes de cette politique des Ressources Humaines sont présentées dans cette partie.

A noter :

- Le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) s'applique progressivement depuis le 1er janvier 2016. En 2021, son impact (nouvelles modalités d'avancement d'échelon et des échelles indiciaires) est estimé à 236 761€.

- le taux du SMIC horaire 2021 progressera de 1.2% par rapport à 2020 et sera de 10,25€ brut soit pour un contrat de travail de 35 heures par semaine, un SMIC mensuel de 1 554.62€ et annuel de 18 655€.

Cette disposition impactera nécessairement le budget RH (10 273 € sur BP 2021)

ZOOM SUR LES EVOLUTIONS INTERNES

L'adaptation de l'organisation interne de la collectivité, reflète le projet de mandat et les enjeux politiques, économiques sociaux induits par la crise sanitaire actuelle.

Ainsi, la direction des ressources humaines devra trouver le juste équilibre pour accompagner au mieux la mise en application de la feuille de route du nouvel exécutif, tout en continuant à développer les mesures déjà engagées en faveur du personnel (formation continue, valorisation des carrières, organisation du télétravail, gestion des temps...).

Au-delà de la prise en compte de la progression spontanée de la masse salariale (effet « Glissement Vieillesse Technicité » (164 355 € en moyenne sur les 24 derniers mois.), de la revalorisation au 1er janvier du SMIC et de la prime de précarité pour les contrats courts (2125 €), prévue dans la loi de transformation de la fonction publique, une mesure sera présentée en 2021, il s'agit de la délibération relative à l' mise à jour du régime indemnitaire. Une réflexion sur la participation employeur au paiement de la mutuelle sera aussi proposée aux représentants du personnel.

Orientations de la Politique RH

La stratégie RH déployée depuis 2014 sera consolidée dans les années à venir dans un **objectif de stabilisation de la masse salariale.**

Pour ce Budget, l'évolution est de + 0,13 % (BP2020/BP2021) ce qui traduit une maîtrise de la masse salariale.

Certains des grands chantiers engagés sont désormais en phase d'évaluation, voire de d'optimisation :

-refonte totale de l'évaluation professionnelle en 2015 avec un nouvel outil de dématérialisation depuis 2018,

-refonte du régime indemnitaire avec mise à jour du RIFSEEP en fonction des évolutions réglementaires,

-réécriture du Règlement de Gestion des temps (co-construction large avec les représentants du personnel et les encadrants),

-dématérialisation des process de décision internes, et des logiciels métiers.

La politique de gestion des ressources humaines et d'accompagnement au changement se poursuit en mobilisant largement les agents sur des sujets transversaux (en mode co-construction) :

- Des études organisationnelles sont en œuvre depuis 2019 afin d'optimiser l'organisation de l'activité, de capitaliser sur les réussites individuelles et collectives et de rechercher les axes de progrès.
- Des guides de procédures internes sont en cours de réalisation afin de sécuriser les agents dans la réalisation de leur mission.
- Des formations au management sont proposées en intra depuis 2016 et seront poursuivies afin de renforcer les compétences des encadrants et créer une dynamique autour du collectif des managers.

Prévisions relatives aux dépenses de personnel pour l'année 2021 :

La progression de la masse salariale résultera, avec notamment :

- la dernière mise à jour des grilles indiciaires liée au Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations,
- la progression spontanée de la masse salariale (effet Glissement vieillesse technicité - GVT) et les coûts liés à la revalorisation du SMIC,
- de diverses mesures réglementaires (indemnité de précarité pour les contrats inférieurs à un an, mise en œuvre de reclassements professionnels statutaires (période de stage, de formation, etc.),

Enfin, la politique RH maintien son engagement envers les publics prioritaires :

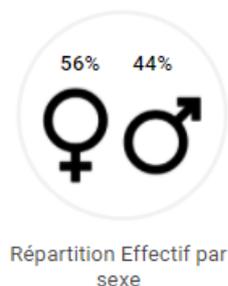
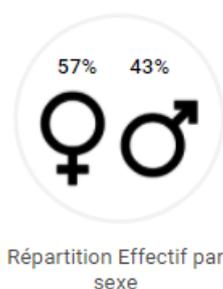
- accompagnement progressif des situations individuelles sensibles (accompagnement à la reprise d'activité notamment),
- maintien de notre politique d'accueil de stagiaires écoles : En 2019, 350 stagiaires accueillis contre 55 en 2020
- maintien du nombre de contrats aidés selon les besoins des services : En 2019, 98 contrats aidés instruits contre, en 2020, 116 instruits.

Répartition Femmes / Hommes

Le décret 2015-761 du 24 Juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales (renforcé par la loi de transformation du 6 Aout dernier, et notamment par l'article 80) prévoit que le Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ensemble des agents

Titulaires



Les femmes représentent 57 % des effectifs (et 56% des effectifs titulaires).

PARITE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

La parité est régie par deux lois : La loi 2007-128 du [31 janvier 2007](#), qui rend obligatoire la stricte alternance femme-homme dans la composition des listes pour l'élection des représentants de régions et de communes de 3 500 habitants et plus, et celle du [17 mai 2013](#), qui étend cette règle aux communes de 1 000 habitants et plus, soit 74 % des communes françaises

VILLE DE BETHUNE

Le Conseil Municipal est composé de 35 élus, la répartition est la suivante

| ELUS | HOMMES | FEMMES |
|------------------------------------|--------|--------|
| MAIRE | 1 | - |
| ADJOINTS | 6 | 5 |
| CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES | 4 | 6 |
| TOTAL | 11 | 11 |
| CONSEILLERS MUNICIPAUX | 7 | 6 |
| TOTAL | 18 | 17 |

GESTION DE LA CARRIERE

Promotions et avancements de grade

| | | | | | | | | |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL |
| Avancement de grade | 26 | 21 | 35 | 65* | 30 | 33 | 36 | 246 |
| Promotion Interne | 3 | 4 | 3 | 9 | 3 | 6 | 4 | 32 |
| TOTAL | 29 | 25 | 38 | 74 | 33 | 39 | 40 | 278 |

Total de 278 promotions sur la période 2014-2020

Sur la forme : les promotions sont travaillées avec un outil d'aide à la décision transparent et partagé avec les Représentants du Personnel.

Ce système met en avant les efforts de formation, de concours, et replace l'entretien professionnel annuel au cœur du dispositif. Sur 449 ETP titulaires, le taux de promotion est donc 8.9% en 2020.

Avancements de grade et Promotions Internes :

- priorisation des agents en catégorie C : 80 % des nominations sont en catégorie C
- 36 avancements de grade prononcés (86% en catégorie C, 6% en catégorie B et 8% en catégorie A)
- 4 promotions internes (1 en catégorie C, 1 en catégorie B et 2 en catégorie A)

ZOOM 2020 nomination stagiaires:

7 Nominations stagiaires d'agents contractuels et 4 réussites concours ont été actées.

Concernant le Dialogue Social :

Le bilan des rencontres avec les Représentants du personnel en 2020 :

14 réunions d'instance (6 CAP, 3 CT, 5 CHSCT)

8 concertations thématiques (préparation CAP, gestion de la crise sanitaire, télétravail, primes COVID, présentation de l'organigramme, charte du dialogue sociale)

Soit 22 rencontres en 2020, preuve d'un dialogue social dense.

GESTION DES EFFECTIFS

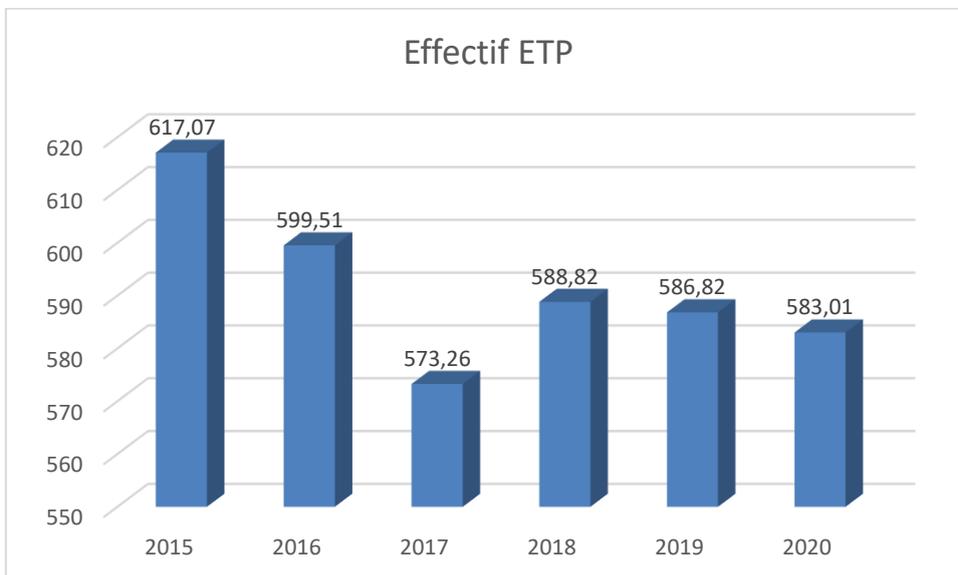
Effectifs au 31 décembre 2021

La Ville de Béthune compte 682 agents au 31 décembre 2020.

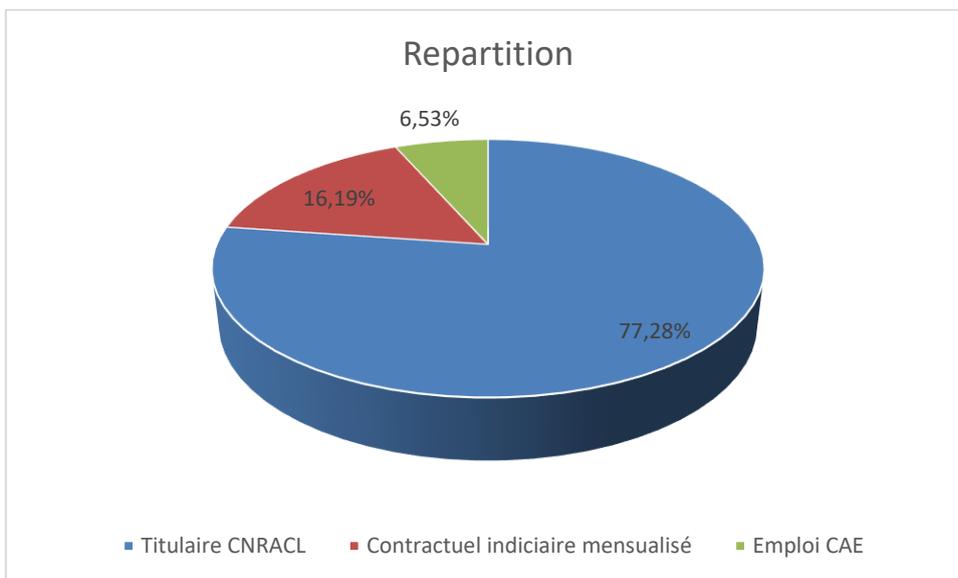
Evolution des ETP

| Années | 31 Décembre 2015 | 31 décembre 2016 | 31 décembre 2017 | 31 décembre 2018 | 31 Décembre 2019 | 31 Décembre 2020 |
|-----------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|----------------------------|
| Effectif ETP | 617.07 | 599.51 | 573.26 | 588.82 | 586.82 | 583.01 |
| | Variation 2015 - 2020 | | | | | -34.06 ETP Soit - 5.52% |

Entre 2015 et 2020, l'effectif global a diminué de 5.52 %.



Répartition des ETP par statut



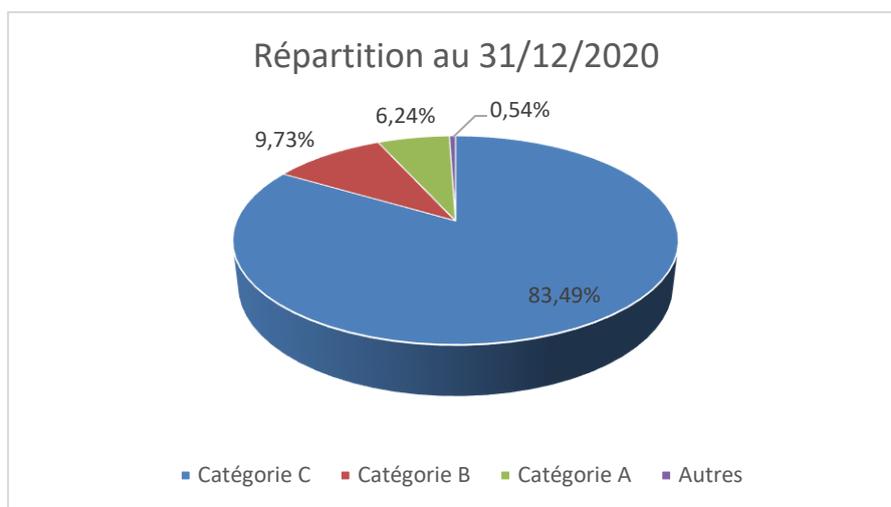
Plus de 77% des effectifs se trouve chez les titulaires et stagiaires.

Zoom sur la répartition des ETP :

La baisse des ETP depuis 2015 se poursuit en 2020 avec notamment, par rapport à 2019, une baisse de 6.42 ETP chez les Titulaires, une baisse de 5.45 ETP chez les contractuels. Seuls les emplois aidés augmentent avec 3.82 ETP de plus par rapport à 2019.

| Années | Décembre 2015 | Décembre 2016 | Décembre 2017 | Décembre 2018 | Décembre 2019 | Décembre 2020 |
|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Titulaires | 505,75 | 486,76 | 458,09 | 458,02 | 455,81 | 449,39 |
| Contractuels | 47,46 | 57,77 | 72,21 | 86,84 | 99,57 | 94,12 |
| Contrats Aidés | 58,30 | 51,48 | 37,56 | 32,96 | 34,17 | 37,99 |
| Effectif ETP | 611,51 | 596,01 | 567,86 | 577,82 | 589,55 | 581,50 |

Répartition des ETP par catégorie hiérarchique



Autres = vacataires

Rappel de la Lettre d'observations définitive de la CRC (Février 2018) :

"La proportion d'agents d'encadrement supérieur de catégorie A (4,8 % en 2015) est plus faible que la moyenne de la strate (8,3 % en 2013) ; ce taux est deux fois inférieur à la moyenne de référence s'agissant des seuls agents titulaires (Béthune : 3,85 % ; strate : 7,7 %) ».

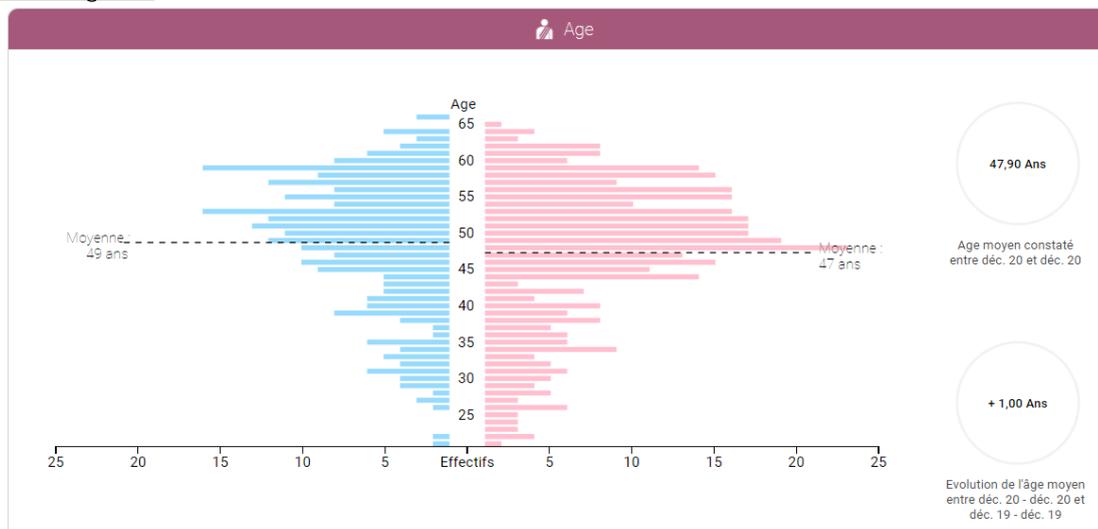
| | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2019 | | 2020 | |
|--------------------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|
| Catégorie A | 29,4 | 4,76 % | 30,44 | 5,08 % | 33,03 | 5,76 % | 35,4 | 6,00 % | 36,4 | 6,24 % |
| Catégorie B | 64,22 | 10,41 % | 56,19 | 9,37 % | 44,2 | 7,71 % | 56,47 | 9,50 % | 56,7 | 9,73 % |
| Catégorie C | 518,11 | 83,96 % | 504,28 | 84,12 % | 488,75 | 85,26 % | 493,09 | 83,40 % | 486,76 | 83,49 % |
| Autres | 5,34 | | 8,6 | | 7,28 | | 6,53 | | 3,15 | |

Des efforts continuent à être menés afin de renforcer l'encadrement (hausse de 4.76 % en 2015 à 6.24% en 2020 pour la catégorie A) et de contenir l'encadrement intermédiaire en catégorie B (10.41% en 2015 à 9.73% 2020).

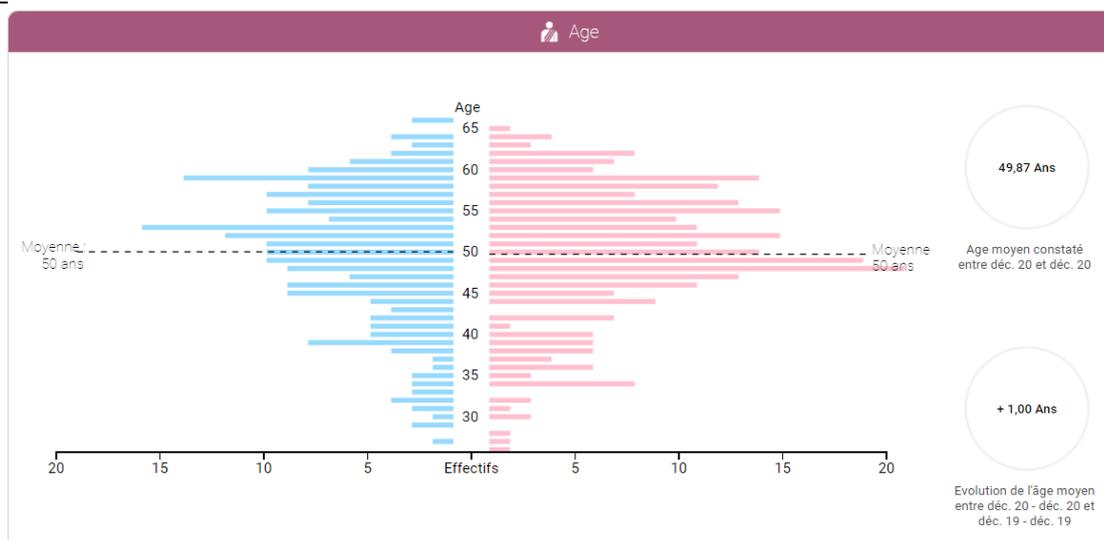
Concernant la catégorie B, l'effort est marqué par une 2^{ème} année de hausse des ETP.

Pyramide des âges au 31 décembre 2020

Ensemble des agents



Titulaires



En 2020, la moyenne d'âge des agents est de 48 ans. Chez les titulaires, elle atteint 50 ans.

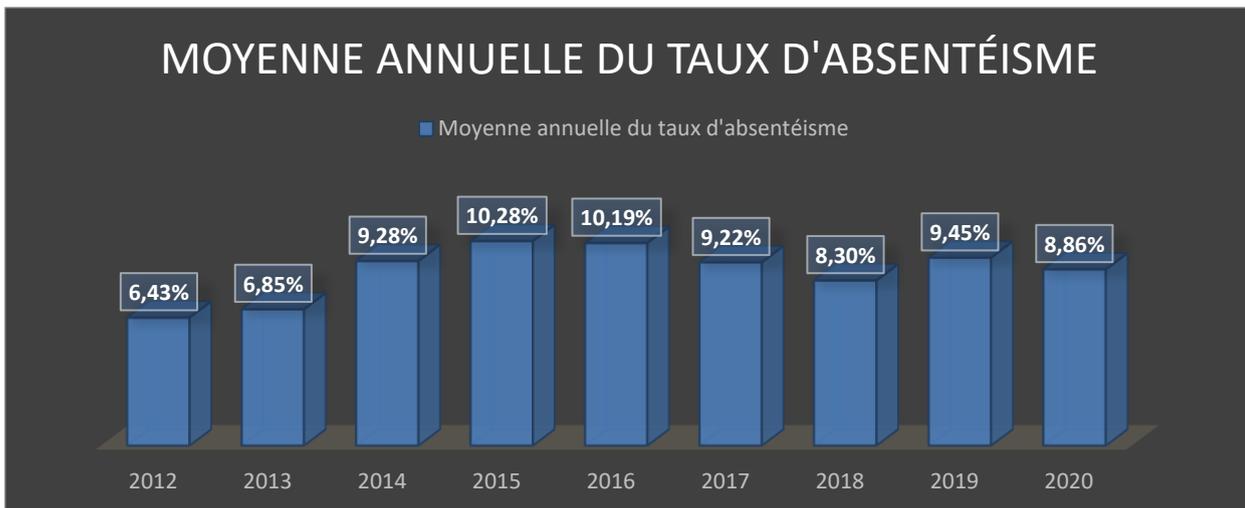
Evolution de l'absentéisme

Le taux d'absentéisme est de 8.86 % en 2020, soit 63.26 ETP.

Ce taux est à nouveau en baisse, après avoir connu une augmentation entre 2018 et 2019 (de 8.30 % à 9.45 %).

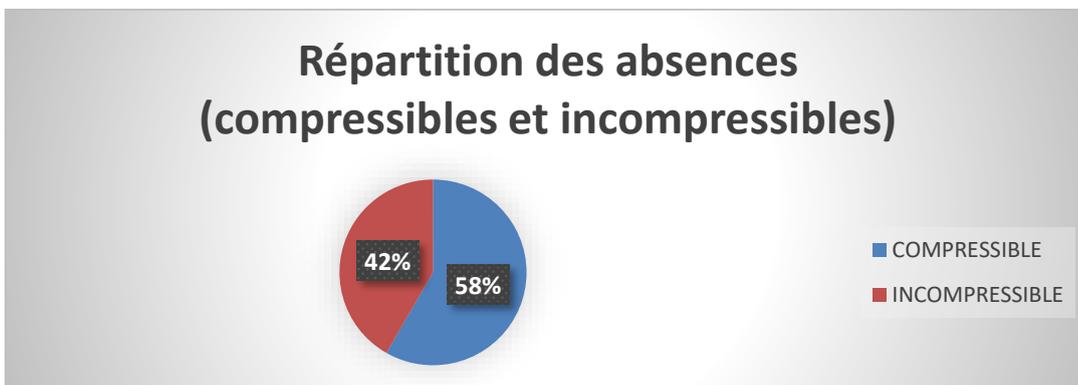
Il est sous la moyenne nationale (9,20 %).

A noter que, depuis 2013, avec le retrait de la journée de carence, les collectivités ont toutes connu une hausse de l'absentéisme. La Ville de Béthune enregistre une courbe progression/régression en phase avec les chiffres nationaux. Ainsi, depuis la réintroduction de la journée de carence, en janvier 2018, la tendance est clairement à la baisse. D'autres facteurs plus actifs, peuvent expliquer cette baisse notable au sein de la collectivité (politique Qualité de Vie au Travail et Prévention des Risques Psycho-Sociaux, accompagnement des agents à la reprise), malgré une pyramide des âges peu favorable (rappel : plus de 50% de l'effectif titulaire a plus de 50 ans).



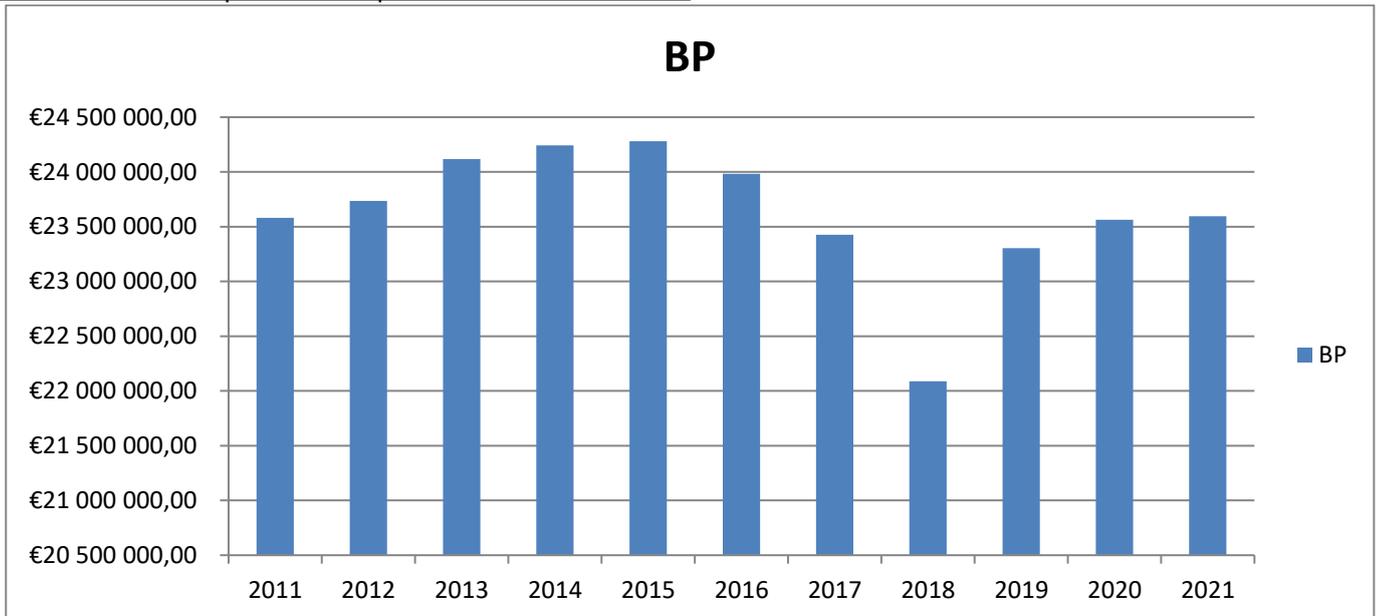
Taux national : 9,20 % : taux d'absentéisme dans les collectivités territoriales en 2019 (Source Banque des Territoires/CDC- Novembre 2020 - Etude SOFAXIS).

Après avoir progressé de manière continue pendant 10 ans, le taux d'absentéisme national s'est stabilisé en 2018. La tendance s'est confirmée en 2019.



En 2020, 42 % des absences sont dites incompressibles car relevant de pathologies lourdes nécessitant des congés de longue maladie et de longue durée. Cette répartition donne une marge de manœuvre limitée à la collectivité.

Evolution des dépenses de personnel 2011- 2020



Depuis 2014, les dépenses de personnel au titre du chapitre 012 ont connu une baisse significative :

- 2015 comparable à 2014
- puis baisse progressive - 297 255€ en 2016 soit -1,08 %
- en 2017, - 554 724 € soit - 3,37 %
- puis une baisse très sensible en 2018 (-1 338 152 € sur le BP soit - 8,89%)

2018 connaît une chute due notamment à la suppression des contrats aidés - CUI (- 765 653 € 2017/2018) et au transfert à la Communauté d'Agglomération des 35 agents des enseignements artistiques au 01 Septembre 2017 (- 910 000 €).

La marge budgétaire de ces transferts compensée pour moitié par l'Agglomération a ainsi pu être réintroduite pour satisfaire des besoins RH que la collectivité ne pouvait envisager auparavant.

2019, 2020 et 2021 connaissent une dépense RH comparable à 2017, signe d'une politique RH maîtrisée.

A noter pour 2021 une stabilisation des dépenses (hausse de 0.13% par rapport au BP 2020). Malgré un plan de recrutement important afin de répondre au besoins des services, un

effort a été réalisé afin de compenser avec les départs à la retraite.

L'objectif est d'absorber les dépenses contraintes (GVT, PPCR, prime précarité) tout en permettant à la collectivité d'accueillir des compétences nouvelles nécessaires à la réalisation du projet de mandat.

Présentation des dépenses

Présentation globale des chapitres 012 et 011

| Dépenses Chapitre 012 | BP 2021 | % |
|--|------------------------|--------|
| Personnel Titulaires et contractuels | 22 196 607,00 € | 94,08% |
| Contrats aidés | 740 818,00 € | 3,14% |
| Apprentis | 13 799,00 € | 0,06% |
| Autres dépenses Titulaires et contractuels * | 642 683,00 € | 2,72% |
| TOTAL CHAPITRE 012 | 23 593 907,00 € | |

*Assurance statutaire, Médecine Professionnelle, CNAS, etc.

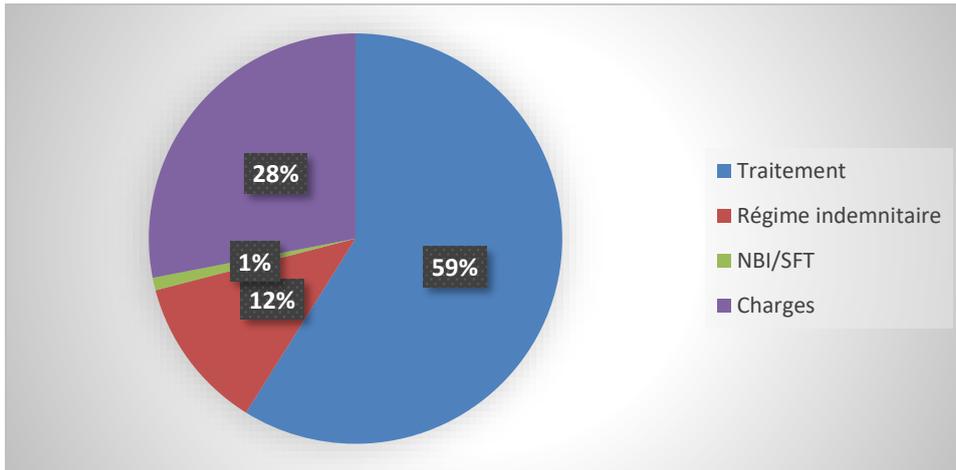
| Dépenses Chapitre 011 | BP 2021 |
|---|-----------|
| Dépenses* (formation, frais de transport, EPI, pharmacie) | 422 600 € |

*Détails des dépenses :

- Formations payantes pour 131 000 €
- EPI dont EPI spécifiques COVID (GHA, masques, plexi, station désinfection) : 125 731.49 €
- Pharmacie (dont commandes supplémentaires COVID : ex thermomètres) : 19 867,96 €
- Frais de transport 5 117.73 €

Structuration des dépenses de personnel chapitre 012

| Traitement | Régime indemnitaire | NBI/SFT | Charges |
|-----------------|---------------------|--------------|----------------|
| 13 521 947,00 € | 2 767 070,00 € | 228 373,00 € | 7 076 477,00 € |



A noter que les charges représentent 28% de la dépense de personnel

Part des heures supplémentaires dans les dépenses de personnel :

En 2019, 320 306,27 € ont été inscrits au titre des heures supplémentaires (dont 64 000 € au titre de l'organisation des élections européennes).

Cette somme représentait 1.38 % des sommes inscrites sur le chapitre 012.

L'année 2020 ayant été perturbée par la pandémie et l'année 2021 étant dépendante de l'évolution de la crise sanitaire, les données en matière d'heures supplémentaires pourront faire l'objet d'ajustements.

Une enveloppe de 260 000 € d'heures supplémentaires peut être provisionnée (1.1 % des sommes inscrites sur le chapitre 012) dont 81 399 € pour les manifestations et 113 143 € pour les élections régionales et départementales ainsi qu'un éventuel référendum.

La Ville de BETHUNE, depuis de nombreuses années, développe une politique de formation dynamique et volontaire pour répondre au mieux aux besoins des services.

Un plan triennal 2020-2023 de formation construit autour de trois axes prioritaires :

Axe 1 : Améliorer les services rendus à l'utilisateur

Volet 1 : Est davantage axé sur un accueil commun pour tous les usagers (ex : Accueil sur le handicap etc.).

Volet 2 : modernisation des pratiques via les outils de travail, qui se traduit par le déploiement de nouveaux logiciels internes ou externes mais aussi par la remise à niveau des connaissances sur les logiciels existants (ex : Office 365, logiciels métiers etc.).

Axe 2 : Accompagner les agents

Volet 1 : Accompagner les agents dans leur prise de fonctions (agents-encadrants)

Volet 2 : Permettre aux agents d'être acteurs de leurs parcours professionnels :

Axe 3 : Préserver les conditions de travail et assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité

Volet 1 : Actions de formation liées à la conduite

Volet 2 : Actions liées à la sécurité des personnes

En 2020, année particulière due à la crise sanitaire, 81 913,70 € ont été consacrés aux demandes de formations payantes, soit une baisse de 43,65% par rapport à 2019.

A cela s'ajoute les 98 287,88 € de cotisations dédiées au CNFPT (partenaire institutionnel des collectivités pour la formation des agents),

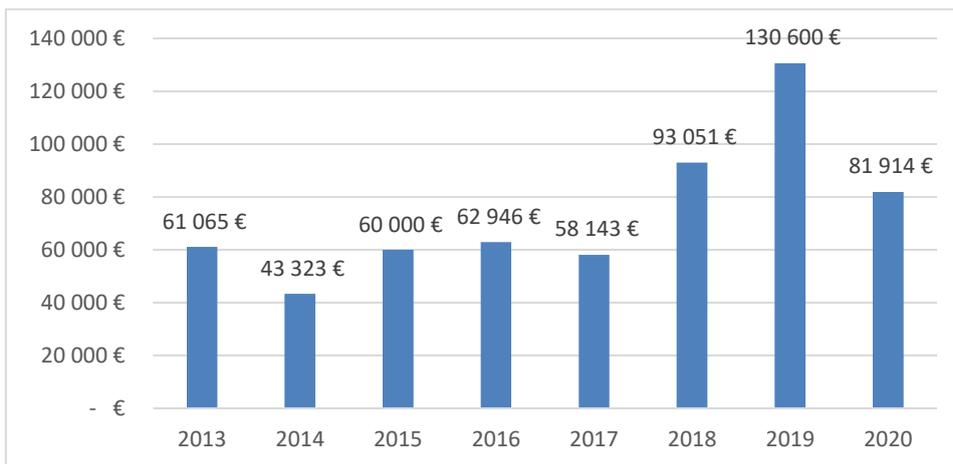
Au total un budget global formation de 180 201,58 € pour 2020.

Evolution 2014 / 2020

Moyenne de dépenses (formations payantes) sur 2013 / 2020 : 73 880 €/ an

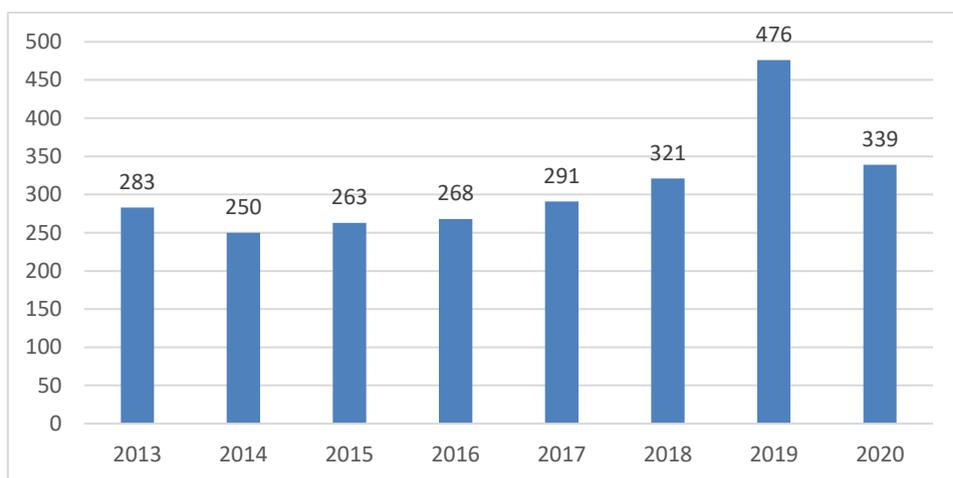
Variation 2013 / 2020 soit une hausse de 15,91% du budget sur les formations payantes

Budget alloué aux formations payantes (hors cotisations CNFPT)



Nombre d'agents formés en 2020 : 339, soit malgré le contexte, la deuxième année la plus importante depuis 2013

Evolution 2013-2020 du nombre d'agents formés



On constate donc depuis 2013, une hausse de 2,25 % des agents formés.

Il s'agit ici d'accompagner les agents à être acteurs de leur parcours professionnel avec des résultats probants puisque, en 2020, 46 agents ont passé un concours ou un examen professionnel.

A noter qu'en 2020, un effort particulier a été réalisé sur les formations en distanciel. Ainsi près de 65 agents ont pu suivre des formations grâce aux nouveaux outils Office 365 déployés en 2019.

Pour 2021, selon les besoins recensés dans les services et les recyclages obligatoires de formation (CACES, Habilitations, Formation Continue Obligatoire Police Municipale, Sauveteur Secouriste du Travail) 131 000 € sont inscrit au BP au titre des formations payantes.

GPEC POLITIQUE D'INSERTION PAR L'EMPLOI

Zoom sur les recrutements contrats aidés :

Depuis 2017, la Ville mène une politique globale sur les emplois d'insertion en ouvrant une moyenne de 85 postes sur les dispositifs CUI (contrat Unique d'Insertion) puis PEC (Parcours Emploi Compétences).

Cette action municipale est accompagnée d'une véritable politique d'aide à l'insertion professionnelle via un accompagnement de parcours d'insertion professionnelle RH dédié.

Cet accompagnement prend la forme de deux parcours :

- un partenariat avec un organisme spécialisé. La ville a ainsi missionné PASSEPORT FORMATION qui prend en charge le suivi individualisé des agents en insertion (remise à jour des CV, analyse des profils d'emplois). Le premier rendez-vous entre l'agent et l'organisme est obligatoire, contractualisé via le contrat de travail et la poursuite reste à l'initiative de l'agent. L'objectif est de conseiller, orienter et préparer les agents en insertion au retour à l'emploi.

- un suivi interne dédié avec des rendez-vous tripartites entre l'agent, la Ville et l'organisme prescripteur (POLE EMPLOI, CAP EMPLOI, MISSION LOCALE DES JEUNES) établi comme suit :

lors du recrutement avec la définition du projet professionnel et l'étude du plan de formation personnalisé

lors de la signature du contrat avec la signature de la fiche plan de formation individualisé

suivi constant par le biais d'un livret dématérialisé et entretien entre 1er mois et le 3ème mois

Puis entretien à la sortie du contrat (entre le 10ème mois et la fin du contrat)

En 2020, la ville a instruit 113 dossiers d'insertion.

Pour 2021, la prévision est portée à 115 dossiers d'insertion.

BILAN PASSEPORT FORMA pour 2020 :

- 34 agents ont bénéficié d'un accompagnement avec 141 rendez-vous individualisés.

- 26 agents ont été accompagnés dans le cadre d'une période d'immersion.

La prestation est chiffrée à **11 028 €** pour l'année 2020.

Gestion 2020

Le Comité National d'Action Sociale est un organisme gestionnaire de l'action sociale des collectivités et qui permet aux personnels de bénéficier de prestations, de prêts, de bons d'achats, de tarifs préférentiels, de participation à l'achat de chèques vacances, chèques sports, chèques culture.....

le versement de prestations a été de 120 062 €.

Subvention à l'Association "Amicale du Personnel"

la subvention s'élève à 93 000 €.

Remboursement frais de transport

Le remboursement du trajet "domicile-travail" des agents utilisant le transport public est à hauteur de 50 % du montant total, avec un plafond de 86.16 € mensuel.

239 763 € ont été versés.

Remboursement participation mutuelle/prévoyance

L'action sociale est renforcée depuis 2017 avec une participation de l'employeur au paiement des mutuelles (au choix des agents, soit sur la santé ou sur la prévoyance).

La participation est dégressive :

- ◇ 20€/mois pour un agent de catégorie A,
- ◇ 24€ pour un agent de catégorie B et de
- ◇ 28 €/mois pour un agent de catégorie C).

120 062.62 € ont été consacré au paiement de la participation mutuelle.

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

En 2020, pour assurer la sécurité au travail des agents, la collectivité a du faire face à des dépenses nouvelles.

Gestion de la crise COVID-19

Coût EPI et mesures de protections complémentaires (station désinfection et signalétique au sol) : 125 731,49 euros.

Coût Dotations en 2020 par type :

| GEL HYDRO | GANTS | MASQUES TISSUS | MASQUES CHIRURGICAUX | SPRAYS | LINGETTE S |
|-------------|------------|----------------|----------------------|----------|------------|
| 11 938,90 € | 8 416,07 € | 23 765,50 € | 29 776,08 € | 675,24 € | 832,92 € |

| | | |
|------------------------------------|-----|------------|
| STATIONS DE DESINFECTION DES MAINS | 76 | 15 973,2 € |
| SIGNALETIQUE SIEGES | 235 | 958,8 € |
| SIGNALETIQUE SOL | | 6 745,2 € |

- Total dotation 2020 en quantités :

| EPI | Total |
|--------------------------------------|----------|
| MASQUES TISSUS LAVABLES | 7 680 |
| MASQUES CHIRURGICAUX JETABLES | 36 530 |
| GANTS | 41 713 |
| LITRES GEL HYDROALCOOLIQUE | 766,42 L |
| SPRAYS DESINFECTANTS NORME 14476 | 323 |
| LINGETTES DESINFECTANTES NORME 14476 | 281 |

En 2020, le service QVT a été fortement mobilisé pour l'accompagnement des agents lors des périodes de confinement et sortie de confinement :

ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS PENDANT LA PERIODE DE CONFINEMENT

-Les agents ont bénéficié d'un accompagnement au télétravail et au management à distance : Formation à distance sur le télétravail, envoi de fiches réflexes.

-Plusieurs outils d'accompagnement à destination des agents ont été réalisés afin de maintenir le lien et d'informer sur les positions administratives : CAP "confinement et déconfinement", questionnaire "trucs et astuces" et guide intitulé "Journal de bord d'un confiné".

- Un accompagnement a été réalisé auprès des agents en suspicion de COVID-19 par mail et par téléphone
- Une permanence a été tenue pendant tout le confinement pour la distribution des EPI auprès des agents

ACCOMPAGNEMENT A LA REPRISE DU TRAVAIL

Un dispositif particulier a été mis en place permettant la reprise du travail :

En amont de la reprise :

- Un CHSCT extraordinaire a été réalisé en amont du déconfinement du 11 mai 2020
- Un travail de collaboration avec les chefs de Département/chefs de service à partir de fiches réflexes adaptés aux métiers de leur équipe a été réalisé: Quels EPI ? Dispositions à prendre dans le service ?
- Un travail de collaboration avec la médecine de prévention a été mené pendant toute la période
- Des affichages des mesures de prévention ont été réalisés dans tous les locaux de la Collectivité
- L'ensemble des agents ont été dotés en EPI COVID-19 avant ou le jour du déconfinement

Accompagnement du service Santé Qualité de Vie au Travail :

- Le service QVT a mis en place une cellule d'écoute pour les agents ressentant le besoin de s'exprimer sur cette période
- Les managers ont également été accompagné sur la reprise de leurs agents et sur leurs difficultés éventuelles

OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT A DISPOSITION DES AGENTS ET DES MANAGERS

Mise en place d'un Guide du manager à destination de l'ensemble des agents en vue d'accompagner les managers dans la gestion de leurs agents en cette période de crise sanitaire.

Mise en place d'un outil de communication hebdomadaire "l'Actu COVID dans votre collectivité" afin d'informer les agents sur les cas de contamination et cas contact COVID dans la collectivité et de diffuser des informations réglementaires ou informations pratiques concernant le virus.

Une attention particulière a été portée au suivi des agents exposés au risque COVID : visite systématique à l'issue du premier et second confinement pour l'accompagnement sécurisé des 76 agents (au 31/12/2020) .

BUDGET VETEMENTS PROFESSIONNELS :

La dépense en matière d'équipement des agents en vêtements professionnels s'élève à :
45 171 €

MEDECINE PROFESSIONNELLE : 461 visites à la médecine de prévention dont un suivi spécifique de agents vulnérables suite aux mesures gouvernementales

AIDE A LA MOBILITE : 14 agents ayant bénéficié de l'indemnité kilométriques vélo pour un montant de 2 240 €

3 - Politique Sociale et Vie Associative

AU NIVEAU SOCIAL:

En 2020, la subvention au CCAS s'est élevée à 1 033 159 € avec, en son sein, le financement de la création de la navette séniors.

En 2021, la subvention sera ajustée à 1 269 811 € au regard de la véritable mutation en œuvre au sein du CCAS.

Pour 2021, le CCAS s'est donné pour objectif de pouvoir accompagner tous les parcours de vie, c'est-à-dire, être en mesure de pouvoir aider l'administré, de l'enfance à la personne âgée. Cette approche pluridisciplinaire et tout public va donner lieu à une mutation réelle de la structure.

En effet, aujourd'hui, le CCAS est en train d'affirmer une politique sociale renouvelée, ayant pour ambition de s'adapter aux nouveaux enjeux sociaux et sociétaux et d'accompagner de façon globale les habitants ayant besoin de soutien.

La construction du projet du CCAS est envisagée comme un cadre de réflexion ayant vocation à impulser une politique sociale qui sorte de l'héritage d'assistance publique pour accompagner et responsabiliser les publics.

En 2021, le CCAS opérera donc sa mutation en se réorganisant autour de 2 services :

1. Accueil et sécurisation des parcours
2. Autonomie et consolidation des parcours

Le Pôle Logement, Séniors ou encore le Programme de Réussite Educative, sont des compétences nouvelles qui intégreront le CCAS dès 2021.

Aussi, pour conduire le changement et insuffler un nouvel élan auprès des plus fragiles, le CCAS se dotera d'un renfort en travailleurs sociaux et recrutera un Conseiller en Insertion Professionnelle.

A terme, pour mettre en œuvre son projet d'établissement, le CCAS passera de 15 ETP à 28 ETP.

AU NIVEAU ASSOCIATIF :

Les associations béthunoises, toutes disciplines confondues, ont perçu 1 380 000€ en 2020.

Les subventions de celles-ci n'ont pas été impactées par la situation sanitaire, la ville

souhaitant apporter son aide financière au tissu associatif.

A cela on doit ajouter les aides en nature accordées : prêts de salle, prêts de matériels, actions de communication et les travaux d'amélioration réalisés dans les équipements qu'ils occupent.

4 - Structures Intercommunales

SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

En 2021, la participation de la Ville au SIVOM de la Communauté du Béthunois est fiscalisée et s'élève à 2 251 056 €.

Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys

La ville a perçu 14 659 003 € d'attribution de compensation en 2020

En 2021, ont été prévus :

14 659 003 € d'attribution de compensation prévisionnelle,
80 000 € de Dotation de Solidarité Communautaire,
185 000 € de Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales

IV – POINT SUR LA DETTE :

Au 31 décembre 2020, la dette s'élève à 44 003 519 €. Le nombre d'emprunts est de 14 répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

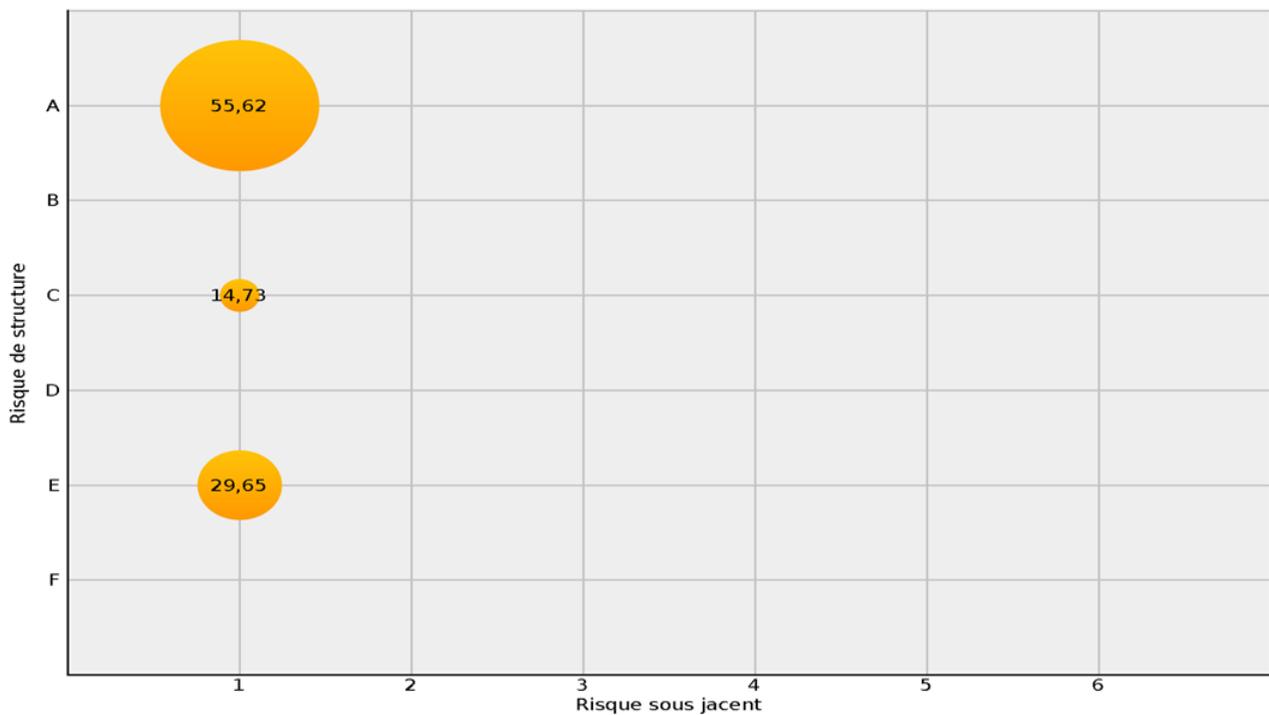
Son taux moyen s'élève à 3.98 %. Sa durée résiduelle moyenne est de 13 ans et 5 mois. La dette à taux fixe représente 55.62 % de la dette totale.

CHARTE GISSLER

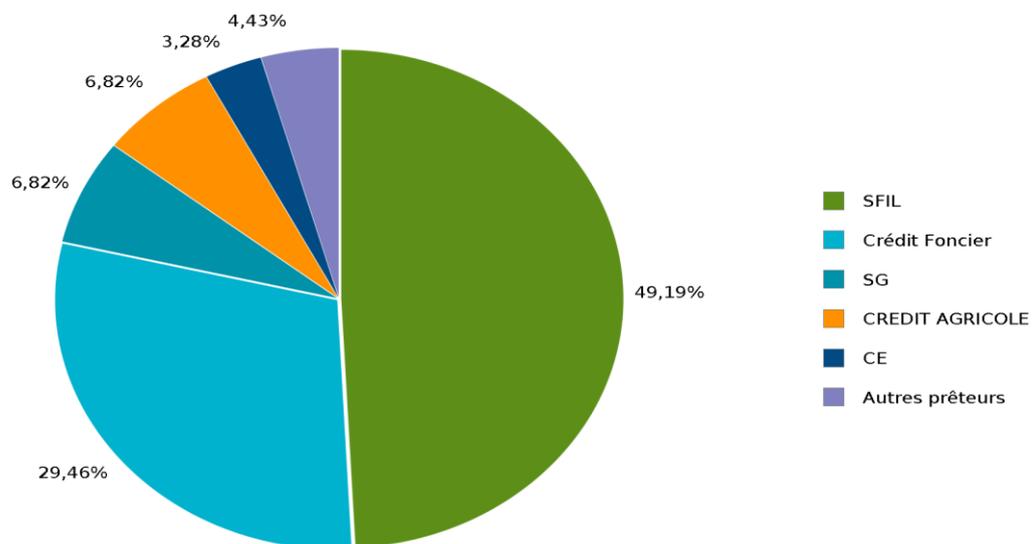
| indice sous-jacents | | structures | |
|----------------------------|--|-------------------|--|
| 1 | Indices zone euro | A | taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) |
| 2 | Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices | B | Barrière simple. Pas d'effet de levier |
| 3 | Ecart d'indices zone euro | C | Option d'échange (swaption) |
| 4 | Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro | D | Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé |
| 5 | Ecart d'indices hors zone euro | E | Multiplicateur jusqu'à 5 |

La Charte de bonne conduite dresse une classification de la dette selon deux critères : d'une part, l'index ou l'indice de référence (de 1 à 5 et hors échelle), d'autre part, la structure des taux (de A à E et hors échelle). Plus le chiffre et la lettre sont élevés, plus le risque est important. Des emprunts, dits « hors charte », sont encore plus risqués.

Dette selon la charte de bonne conduite



Dette par prêteur



Au 31 décembre 2013, le capital restant dû était de 52 667 887 €.

Au 31 décembre 2020, il était de 44 003 519€, soit un désendettement de 8 664 368 €.

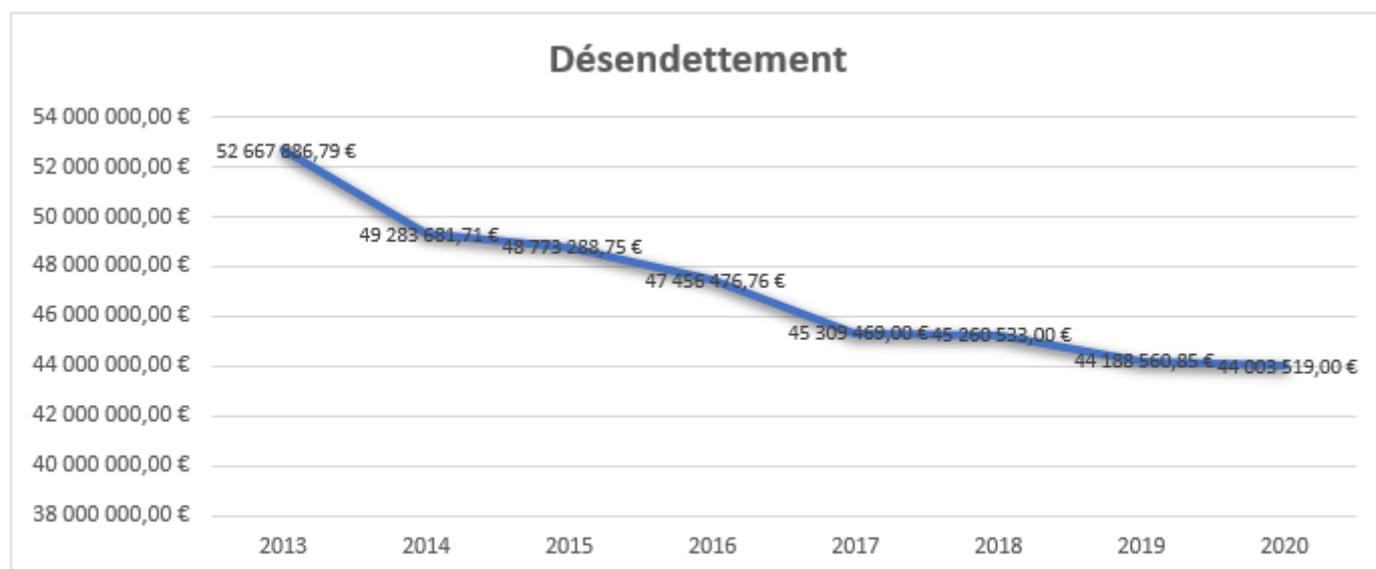


Tableau du profil d'extinction de la dette

| Année de la date de début d'exercice | CRD début d'exercice | Capital amorti | Intérêts | Flux total | CRD fin d'exercice |
|--------------------------------------|----------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|
| 2020 | 44 188 560,85 € | 3 185 041,56 € | 1 801 508,47 € | 4 986 550,03 € | 44 003 519,29 € |
| 2021 | 44 003 519,29 € | 3 361 896,94 € | 1 679 743,46 € | 5 041 640,40 € | 40 641 622,35 € |
| 2022 | 40 641 622,35 € | 3 363 788,57 € | 1 543 263,39 € | 4 907 051,96 € | 37 277 833,78 € |
| 2023 | 37 277 833,78 € | 3 365 717,15 € | 1 407 419,72 € | 4 773 136,87 € | 33 912 116,63 € |
| 2024 | 33 912 116,63 € | 3 367 683,44 € | 1 274 605,56 € | 4 642 289,00 € | 30 544 433,19 € |
| 2025 | 30 544 433,19 € | 3 369 688,14 € | 1 133 513,01 € | 4 503 201,15 € | 27 174 745,05 € |
| 2026 | 27 174 745,05 € | 3 371 732,01 € | 998 384,36 € | 4 370 116,37 € | 23 803 013,04 € |
| 2027 | 23 803 013,04 € | 3 373 815,83 € | 860 101,41 € | 4 233 917,24 € | 20 429 197,21 € |
| 2028 | 20 429 197,21 € | 3 375 940,38 € | 725 175,09 € | 4 101 115,47 € | 17 053 256,83 € |
| 2029 | 17 053 256,83 € | 3 246 856,66 € | 589 006,66 € | 3 835 863,32 € | 13 806 400,17 € |
| 2030 | 13 806 400,17 € | 2 764 093,95 € | 462 099,93 € | 3 226 193,88 € | 11 042 306,22 € |
| 2031 | 11 042 306,22 € | 2 656 763,60 € | 346 585,12 € | 3 003 348,72 € | 8 385 542,62 € |
| 2032 | 8 385 542,62 € | 2 656 763,60 € | 232 356,43 € | 2 889 120,03 € | 5 728 779,02 € |
| 2033 | 5 728 779,02 € | 2 656 764,19 € | 116 628,67 € | 2 773 392,86 € | 3 072 014,83 € |
| 2034 | 3 072 014,83 € | 703 264,83 € | 32 298,04 € | 735 562,87 € | 2 368 750,00 € |
| 2035 | 2 368 750,00 € | 555 000,00 € | 22 117,59 € | 577 117,59 € | 1 813 750,00 € |
| 2036 | 1 813 750,00 € | 500 000,00 € | 15 577,66 € | 515 577,66 € | 1 313 750,00 € |
| 2037 | 1 313 750,00 € | 445 000,00 € | 10 448,46 € | 455 448,46 € | 868 750,00 € |
| 2038 | 868 750,00 € | 407 500,00 € | 5 809,78 € | 413 309,78 € | 461 250,00 € |
| 2039 | 461 250,00 € | 286 250,00 € | 2 176,36 € | 288 426,36 € | 175 000,00 € |
| 2040 | 175 000,00 € | 175 000,00 € | 556,89 € | 175 556,89 € | 0,00 € |

Flux de remboursement

